



«Nom\_Resp1» «Prénom\_Resp1»  
«Numéro\_et\_voie\_Resp1»  
«Complément\_de\_ladresse\_Resp1»  
«Lieudit\_Resp1»  
«Code\_postal\_Resp1»  
«Localité\_Resp1»

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, La Caisse des Ecoles du 7ème a mis en place **un nouveau Portail Citoyen**, doté d'un Espace famille et facturation plus simple, plus convivial et plus complet.

Il vous permettra de dématérialiser vos démarches, uniquement pour la restauration scolaire.

A partir d'un ordinateur, tablette ou smartphone, connecté à Internet, vous pourrez :

- Réaliser l'inscription administrative de vos enfants à la cantine
- Régler vos factures par carte bancaire
- Consulter vos historiques pour 2021 (l'historique des factures précédentes est toujours accessible avec l'ancien accès)
- Être informé sur l'actualité de la Caisse des Ecoles

Pour cela, **vous devez créer votre compte citoyen** en vous connectant sur notre site [www.cde7.fr](http://www.cde7.fr)

Cliquer dans le **nouvel accès portail famille au 1<sup>er</sup> janvier 2021**,



puis cliquer sur « **créer un compte** ».

1) Renseigner les informations ainsi que le code abonné famille

**Votre Code abonné Famille : «Code\_Portail»**

2) attendre un mail de confirmation. Via ce mail, confirmer l'inscription.

**Attention, nous vous informons que vous ne pouvez pas changer sur le portail, la fréquentation de repas pour votre enfant. Nous vous rappelons que toute demande de modification doit être formulée par mail directement à la Caisse des Ecoles [administration@cde7.fr](mailto:administration@cde7.fr) et non au Directeur, afin de modifier la commande.**

**Votre nouveau portail vous permettra en fin d'année scolaire d'inscrire votre enfant à la restauration, directement sur le site. Vous recevrez toutes les informations au mois de juin prochain.**

La Caisse des écoles reste à votre disposition pour toute demande de renseignement complémentaire.

Espérant que ce nouveau portail répondra à vos attentes et je vous prie d'agréer nos sincères salutations.

L'historique de vos factures sera encore disponible pendant 1 an sur l'ancien portail famille.

Cordialement,

La Caisse des Ecoles